



Exploité par Monsieur Musungu Aimé
Siège social : 101 rue de Paris 93100 Montreuil
Agrément Préfectoral : E 180 930 0260 0

Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

1. Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes

2. Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3. L'organisme de formation

Etablissements de formation :

Raison sociale : CESR REVOLUTION
Adresse : 101 rue de Paris – 93100 Montreuil

Téléphone : 09 52 34 26 29

Adresse électronique : cesr.revolution@gmail.com

Siret : 833 733 199 000 16
18 093 002 60 0

Code NAF : 8553Z

Agrément Préfectoral : E

Exploitant : **Monsieur Musungu Aimé**

4. Les prérequis

- avoir minimum 17 ans

5. Le public visé

Tous publics

6. La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

7. Les objectifs de la formation

- *Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation*
- *Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :*

- . Dispositions légales en matière de circulation routière
- . Le conducteur
- . La route
- . Les autres usagers de la route
- . Réglementation générale et divers
- . Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- . Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- . Équipements de sécurité des véhicules
- . Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. Démarrer et s'arrêter. Doser les accélérations et les freinages à diverses allures. Utiliser la boîte de vitesses. Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire. Regarder autour de soi et avertir

	<ul style="list-style-type: none"> . Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> . Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte . Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation . Adapter l'allure aux situations . Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité . Tourner à droite et à gauche en agglomération . Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire . S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> . Evaluer et maintenir les distances de sécurité . Croiser, dépasser et être dépassé . Passer des virages et conduire en déclivité . Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie . S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide . Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense . Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites . Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> . Suivre un itinéraire de manière autonome . Préparer et effectuer un voyage long distance en autonomie . Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer . Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir . Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules . Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence . Pratiquer l'éco-conduite

8. Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 30 minutes. Elle comprend :

- . La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;

- . L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
 - . La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
 - . L'installation au poste de conduite ;
 - . Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
 - . Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
 - . La réalisation d'un test de la vue ;
 - . La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
 - . Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
 - . La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
 - . L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- . Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLEE CONDUITE AUTOMATIQUE

Avec le BEA (permis à embrayage automatique), vous ne pourrez conduire que des véhicules munis d'une boîte automatique, c'est à dire que le passage des vitesses ne se fera pas manuellement. La formation et l'examen du permis de conduire se fera donc sur une voiture automatique.

1. Fonctionnement d'une voiture automatique

Le fonctionnement d'une voiture automatique est relativement simple. Le conducteur n'a pratiquement plus rien à faire, c'est la voiture qui se charge de tout, je m'explique :

Habituellement sur une voiture à boîte manuelle, le conducteur est obligé de passer les vitesses à chaque changement de rapport, alors que sur une boîte automatique le changement de rapport se fait automatiquement en fonction de l'accélération. Il n'y a donc plus rien à faire sauf bien sûr de faire attention à la route et de freiner à bon escient, car cela la voiture à boîte automatique ne sait pas encore le faire pour vous.

2. Passage du Permis automatique au Permis B

Les conducteurs souhaitant basculer du Permis BEA au Permis B (permis voiture) devront patienter minimum 6 mois après l'obtention du permis de conduire sur boîte automatique.

Passer ce délai, une formation de 7 heures peut leur être proposée par l'auto-école afin d'apprendre et de s'exercer sur une boîte manuelle. Une fois la formation terminée, le permis BEA se verra basculer en permis B avec lequel l'utilisation de toutes boîtes est autorisée, automatique comme manuelle.

FORMATION (7H) SUR BOITE MANUELLE

Comprenant 2 Modules :

Module 1 : Durée de 2 heures :

– Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. – Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Module 2 : Durée de 5 heures :

– Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adopter les techniques de l'éco-conduite. – Avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

3. Permis Boite Automatique B.E.A.

Au 1^o Janvier 2017 : Pour le B.E.A. 13 heures de conduite OBLIGATOIRE au lieu de 20 heures pour le B Classique !!! Avec possibilité au bout de 6 mois de permis B.E.A. de faire 7 heures de conduite sur boîte mécanique en Auto-Ecole pour valider votre permis B et cela

sans repasser de régularisation avec un inspecteur, votre Auto-Ecole sera habilitée à vous le valider directement.

Le permis boîte automatique appelé BEA (Boîte à Embrayage Automatique) permet de conduire les véhicules qui ne sont pas équipés d'embrayage. Il est donc possible de conduire des véhicules équipés de boîte automatique ou séquentielle.

Si le permis Automatique souffrait d'une image négative, cette dernière n'est plus d'actualité. Aujourd'hui les véhicules automatiques sont très courants et plébiscités pour les modèles hybrides. De plus acquérir de nos jours un véhicule automatique ne revient pas plus cher qu'un véhicule standard.

La réglementation du code de la route en vigueur, les contrôles et les sanctions diminuent considérablement le plaisir des conducteurs à utiliser une boîte mécanique.

Qui peut passer le permis boîte automatique ?

Accessible à tous, il n'y a aucune contre-indication.

Quels critères peuvent vous orienter vers le permis BEA.

Le jour de l'examen les fautes et le stress dus aux mauvaises manipulations mécaniques (calage, démarrage en côte, reprise en première ratée, oubli du passage de la 5^e vitesse sur voie rapide) sont ainsi évincées et permettent d'accéder plus facilement à la réussite de votre permis de conduire .

Comment passer de la boîte auto à la boîte mécanique traditionnelle ?

-A partir de 6 mois de permis B.E.A vous revenez à l'auto-école, vous effectuez 7 heures de conduite pour vous familiariser avec l'embrayage et c'est l'auto-école qui délivre la régularisation du permis B traditionnel.

Les véhicules à boîte automatique sont l'avenir de l'automobile car elles procurent un réel plaisir de conduite.

-Elles sont très réactives !

-Plus économiques !

-Possèdent un mode séquentiel (passage de vitesse manuel) donc vous pouvez rétrograder, monter vos vitesses comme un véhicule classique sans en avoir les inconvénients !!!!

Quels sont les avantages et les inconvénients du permis automatique ?

✓ Avantages

La boîte automatique permet un certain confort dans la conduite. Certains conducteurs trouvent cet apprentissage plus simple qu'une boîte manuelle. La boîte automatique permet de se concentrer plus facilement sur la route sans avoir besoin de passer les vitesses ce qui peut

engendrer un stress pour certains conducteurs. Les avantages sont également que les véhicules à boîte automatique se répandent de plus en plus.

La boîte automatique se révèle efficace lors des trajets en ville ou lors d'embouteillage car seule la pédale d'accélérateur et de frein sont à utiliser contrairement aux véhicules à boîtes manuelles.

Le taux de réussite de l'examen de conduite sur boîte automatique est plus élevé que sur une boîte manuelle. En effet, certaines erreurs de conduire sont réduites ou disparaissent tel que : le calage, la mauvaise manipulation du levier de vitesse, le démarrage en côte, la reprise première lors des intersections en T.

✓ Inconvénients

L'inconvénient du permis automatique est l'impossibilité de conduire un véhicule à boîte manuelle, cela restreint fortement la liberté de conduire le véhicule de notre choix.

Ce qui veut dire que si vous avez un ami qui vous prête sa voiture à boîte manuelle vous ne pourrez pas la conduire. Si vous souhaitez louer un véhicule, il vous serait sans doute plus compliqué de trouver un véhicule à boîte automatique.

Autre aspect de la boîte automatique est que certains la trouveront moins sportive. D'autres inconvénients méconnus sont l'usage des freins qui sont plus important sur ce genre de voiture. L'entretien de la boîte automatique qui doit être régulièrement fait par un professionnel car elle a besoin d'être lubrifiée correctement avec une huile spéciale et une pression spécifique pour son bon fonctionnement. Le coût d'entretien d'une voiture automatique sera donc plus élevé que sur une boîte manuelle.

Si vous vous reconnaissez dans les affirmations suivantes, n'hésitez pas à choisir le permis BEA ou bien à modifier votre inscription si elle a été faite initialement pour une boîte mécanique.

– L'utilisation de la boîte, ainsi que la synchronisation (boîte / embrayage) vous posent problème.

-Vous préférez garder toute votre attention sur la route et l'environnement.

-Vous ne souhaitez tout simplement pas vous compliquer la formation avec l'aspect mécanique.

-Vous partez dans un pays dans lequel les boîtes automatiques sont majoritaires sachant que la France est le pays le moins majoritaire pour l'instant !

-Vous avez un handicap à la jambe gauche par exemple et le médecin de la visite médicale de la préfecture vous dirige sur un véhicule automatique.

-Vous avez une blessure temporaire (fracture, plâtre, entorse etc...) à la jambe gauche vous pouvez toujours conduire avec votre véhicule automatique car vous ne vous servez jamais de votre jambe gauche avec un véhicule à boîte automatique.

- ✓ Une formation moins onéreuse.

-L'aspect mécanique étant restreint sur BVA, le nombre d'heure de formation s'en voit d'autant réduit. La concentration se porte plus rapidement sur l'extérieur et l'environnement.

L'assimilation des situations de conduite et l'application du code de la route en circulation arrivent plus tôt dans la formation et permet d'utiliser un maximum d'heures pratique à cet effet. Il vous faudra de ce fait moins d'heures de conduite et donc une baisse du coup de la formation.

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE A.A.C

Apprentissage Anticipé de la Conduite (A.A.C.) ou conduite accompagnée

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite permet aux personnes désireuses d'apprendre à maîtriser un véhicule de recevoir une formation à la conduite basée sur l'acquisition d'expérience en milieu protégé (présence d'accompagnateur). Il faut avoir au moins 15 ans ou plus, sans limite d'âge, pour pouvoir s'inscrire à une formation en conduite accompagnée.

1. Les principaux atouts de cette formule

Choisir une formation A.A.C. c'est avoir 3 chances sur 4 d'obtenir le permis du premier coup (contre 1 chance sur 2 pour ceux suivant la filière traditionnelle, ce qui entraîne une réelle économie financière.

Cette économie joue également en termes d'assurance puisqu'à l'obtention du permis, cette dernière accorde des avantages particuliers à une personne ayant effectué une formation A.A.C : diminution de la surprime jeune conducteur, voire même attribution d'un bonus ! De plus, on récupère 3 points par an (au lieu de deux) durant la période probatoire.

Une personne en formation traditionnelle parcourt environ 350 kilomètres avec un moniteur, puis elle roule seule. Une personne en A.A.C parcourt également lors de la formation initiale 350 kilomètres avec un formateur, et y ajoute 3000 kilomètres parcourus avec un adulte expérimenté avant d'être « lâchée » seule sur la route.

Plus on est formé tard, plus on a du mal à apprendre. A 15 ans, un jeune a plus de facilités car il est encore en scolarité. Confronté au cours de la conduite accompagnée à toutes sortes de situations, il acquiert très vite une expérience et devient moins accidentogène. Les parents peuvent ainsi être rassurés après l'obtention du permis puisqu'ils ont pu suivre leur enfant durant l'acquisition de son expérience de jeune conducteur et savent qu'il est capable de s'adapter aux situations variées de conduite qu'il peut rencontrer (pluie, nuit, ville...)

2. Le déroulement de cette formation

Le code ou épreuve Théorique Générale Immédiatement après votre inscription dans notre auto-école, vous allez vous consacrer à l'apprentissage du code de la route, afin de pouvoir vous présenter à l'examen et de le passer avec succès, c'est-à-dire avec un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40.

Notre forfait cours de code illimités vous permet l'apprentissage de la réglementation routière et des comportements par le biais de cours spécifiques destinés à vous faire maîtriser les différents points qu'il est essentiel de connaître (signalisation, priorités, croisements et dépassements, conduite sur autoroute, véhicule et conducteur...) et de vous entraîner sur des séries type examen de 40 questions avec correction pédagogique et des séries thématiques de 20 questions (stationnements, visibilité et éclairage, règles de circulation, notions pratiques...), spécifiquement ciblées pour vous permettre d'améliorer vos points faibles.

3. L'apprentissage de la conduite Il repose sur un parcours en trois étapes :

➤ 1ère étape :

si l'élève, âgé d'au moins 15 ans, reçoit une formation théorique en vue de l'obtention de l'examen du Code (dit Épreuve Théorique Générale), il reçoit également une formation pratique d'au moins 20 heures obligatoires (voir le programme de formation REMC). Une fois que l'élève a obtenu son examen théorique et une fois que l'enseignant considère que le niveau de conduite est suffisant, l'élève et son/ses accompagnateur(s) assistent à un dernier rendez-vous (le rendez-vous préalable) à l'issue duquel l'auto-école fournit l'attestation de fin de formation initiale nécessaire à l'assureur.

➤ 2ème étape :

Cette phase est celle de la conduite accompagnée. L'élève va conduire en présence d'un accompagnateur qui doit répondre à certaines conditions d'âge et d'expérience (avoir au moins cinq ans de permis de conduire sans annulation, ni suspension sur cette période). L'apprenti conducteur doit alors parcourir 3000 kilomètres sur une période d'un an minimum et de cinq ans maximum (délai de validité du code). Durant cette phase, l'élève et son accompagnateur doivent assister à deux rendez-vous pédagogiques dans la voiture avec un moniteur diplômé. Ces rendez-vous permettent à l'enseignant d'évaluer la progression de l'élève et l'expérience qu'il a pu acquérir tout en lui donnant des conseils pour la suite. Le premier rendez-vous pédagogique a généralement lieu autour du 6ème mois de la période de conduite accompagnée, lorsqu'environ 1000 kilomètres ou plus ont déjà été parcourus.

Le deuxième rendez-vous pédagogique s'effectue minimum un mois avant que la date de l'examen pratique du permis de conduire soit arrêtée, lorsque 3000 kilomètres ou plus ont été parcourus. C'est à l'issue de ces rendez-vous seulement, un an minimum après la date du rendez-vous préalable, alors que l'élève est âgé d'au moins 17 ans 1/2, qu'il peut se présenter à l'examen du permis.

➤ **3ème étape :**

Lorsque l'élève obtient son permis de conduire, il bénéficie d'une période probatoire de deux ans, au lieu de trois pour un conducteur ayant suivi la formule traditionnelle et évite la surprime « jeune conducteur » lors de sa cotisation à un contrat d'assurance auto.

4. Les points à savoir

➤ **L'assurance**

La conduite accompagnée n'est possible que si l'assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie. C'est à l'accompagnateur d'en faire la demande.

Le formulaire figure dans le dossier d'inscription de l'auto-école. En principe, ce document appelé « lettre avenant » sera délivré sans augmentation de cotisation ou de prime. Sachez toutefois que certains assureurs imposent une augmentation de la franchise de remboursement en cas d'accident.

L'assureur peut refuser d'accorder cette extension de garantie si l'accompagnateur a déjà été condamné pour un délit routier.

➤ **Le véhicule**

Un rétroviseur extérieur à droite est obligatoire. Il est réservé à l'usage de l'accompagnateur, donc réglé pour ce dernier. Le frein à main central du véhicule n'est pas obligatoire, mais conseillé. A chaque sortie, vous devrez apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière du véhicule.

5. Les règles à respecter

La conduite accompagnée est interdite à l'étranger. Vous devez respecter les limitations de vitesse des jeunes conducteurs :

- 110 km/h sur les autoroutes
- 100 km/h sur les routes à chaussées séparées
- 80 km/h sur les autres routes
- 50 km/h en agglomération

Lors d'un contrôle routier, vous devez présenter aux forces de l'ordre le livret d'apprentissage avec l'attestation de fin de formation initiale, la copie de votre dossier auto-école et la « lettre avenant » délivrée par l'assureur. En outre, l'accompagnateur devra présenter les papiers du véhicule et son permis de conduire. Il peut être soumis à un dépistage de l'alcoolémie et encourt, dans le cas où il serait positif, les mêmes condamnations que s'il était au volant de son véhicule.